

Ecole maternelle Roger Vivier

1 Avenue Charles De Gaulle
91630 Marolles en Hurepoix
Tel : 01 69 14 83 51

Ecole maternelle Gaillon

Rue de Gaillon
91630 Marolles en Hurepoix
Tel : 01 69 14 86 06

Ecole élémentaire Roger Vivier

Rue du marché
91630 Marolles en Hurepoix
Tel : 01 69 14 85 77

Année scolaire 2017-2018

Procès-verbal du Conseil d'Ecole extraordinaire

Du lundi 15 janvier 2018

Présents :**Représentants de La Mairie :**

M. Joubert (Le Maire), Mme Letessier (Maire Adjointe Enfance et Education)

Equipe enseignante :

- Maternelle Roger Vivier : Mme Guillermo, Mme Ferré.
- Maternelle Gaillon : Mme Pillis, Mme Bahier, Mme Meyer, Mme Graver-Gurib.
- Elémentaire Roger Vivier : Mr Ravaud, Mme Chevalier, Mme Bailly, Mme Schweickert, Mme Durand, Mr Lanoue, Mme Murguet, Mme Boniface, Mme Chartrain, Mme Seron, Mr Ozanne, Mme Lucas.

Représentants des Parents d'élèves (GPIM)

- Maternelle Roger Vivier : M. Thévenot, Mme Chiron, Mme Gaudibert, M. Minko
- Maternelle Gaillon : Mme Goldspiegel, Mme Guinard
- Elémentaire Roger Vivier : Mme Le Flohic, Mme Praud, Mme Nicaise, Mme Fedrigo, Mme Roumet-Plissier, Mme Chiron, Mr Abimana, Mr Kamsu-Kom, Mme Goldspiegel, Mr Minko, Mme Bitaudeau, Mme Risterucci.

Absents excusés: Mme Bertoïa (enseignante maternelle R. Vivier), Mme Bonaventure et Mme Guérin (représentantes des parents d'élèves GPIM maternelle R. Vivier) Mme Dufresne et Mme Kamsu-Kom (représentantes des parents d'élèves GPIM maternelle Gaillon), Mme Lesage (enseignante élémentaire R. Vivier), Mme Serra (enseignante élémentaire R. Vivier), Mme Tabeau (enseignante élémentaire R. Vivier), Mme Benmoussa, Mme Caparros et Mme Alves (représentantes des parents d'élèves GPIM élémentaire R. Vivier).

1- Objectif de ce Conseil d'Ecole extraordinaire

Déterminer les rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018 : conserver la semaine de 5 jours ou passer à une semaine de 4 jours avec les horaires préalablement retenues lors des concertations avec les différents partenaires (les services municipaux et les 3 écoles de la ville).

Les 3 écoles de Marolles-en-Hurepoix, en partenariat avec La Municipalité, ont organisé ce conseil d'Ecole extraordinaire afin de répondre aux impératifs de date de retour à l'Etat, des décisions concernant un éventuel changement des rythmes scolaires. Cette date butoir étant le 2 février 2018.

Le conseil d'Ecole extraordinaire commun aux 3 écoles de Marolles-en-Hurepoix s'est donc prononcé ce lundi 15 janvier 2018 et le conseil municipal se réunira jeudi 18 janvier 2018 afin d'entériner cette décision.

2- Présentation des horaires de la proposition n°3

M. Le Maire rappelle quels seraient ces nouveaux horaires.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Matin : 8h30-11h30

Après-midi : 13h30- 16h30

M. Le Maire précise également que ces nouveaux horaires nécessiteront un certain aménagement au niveau de la cantine pour cette pause méridienne qui passerait d'une durée de 2h15 à 2h00.

Ainsi l'arrêt du self et un passage au service à table seraient mis en place afin que l'accueil des élèves au sein de la cantine reste de qualité, en temps passé et en confort.

3- Vote du conseil d'Ecole extraordinaire

Le Conseil d'Ecole commun aux 3 écoles de Marolles-en-Hurepoix a donc organisé un vote à bulletin secret : « OUI ou NON A LA PROPOSITION DU CHANGEMENT DES HORAIRES ET AU PASSAGE A LA SEMAINE DES 4 JOURS :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Matin : 8h30-11h30

Après-midi : 13h30- 16h30

Résultats :

43 votants

43 oui

0 non

La proposition du passage à la semaine des 4 jours pour la rentrée de septembre 2018 est donc adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h05

Les Directeurs d'Ecole

Mme PILLIS (Ecole maternelle Gaillon)

Mme GUILLERMO (Ecole maternelle Roger Vivier)

M. RAVAUD (Ecole élémentaire Roger Vivier)